

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de mars 2009, à vingt heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : le maire, monsieur Serge Jetté, la conseillère madame Suzanne Beaudin et les conseillers messieurs, Pierre Chevigny, Rémi Charette, Richard Bélair, Samuel Simoneau, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Mme Suzanne Sauriol, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, est aussi présent.

Absent: Le conseiller Jacques Bissonnette.

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2009**

**1. ADMINISTRATION**

- .1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- .2 Adoption de l'ordre du jour
- .3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 février 2009
- .4 Transferts budgétaires
- .5 Acceptation des comptes
- .6 Résultat des ouvertures de soumissions pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs et des plates-bandes de la Municipalité pour la saison 2009
- .7 Achat d'une partie du lot 19 rang 5 appartenant à Monsieur Gilles Caron
- .8 Mandater un notaire pour l'achat du terrain de Monsieur Gilles Caron
- .9 Résolution concernant l'extension de la compétence de la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts
- .10 Contrat de service pour le photocopieur Canon 3300
- .11 Avis de motion règlement numéro 528 concernant l'annexion d'un territoire non-organisé de la Municipalité régionale de comté d'Antoine Labelle, soit les lots 1 à 7 du Canton Lesage
- .12 Information et questions se rapportant à l'administration

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- .1 Information et questions se rapportant à la sécurité publique

**3. TRANSPORTS**

- .1 Annulation de la résolution # 2008.11.270 qui donnait une période de sursis pour la mise en application du règlement # 482
- .2 Nouveau nom de rue
- .3 Demande à Hydro Québec pour le déplacement d'un poteau en bordure du chemin des Pionniers
- .4 Arpentage du chemin Isaac-Grégoire sud
- .5 Avis de motion pour le règlement # 527 visant à imposer une taxe de secteur pour le remboursement d'un emprunt au fonds de roulement pour l'arpentage du chemin Isaac-Grégoire sud
- .6 Information et questions se rapportant aux transports

#### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- .1 Acceptation de l'entente à intervenir avec la MRC des Laurentides relative au programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA)
- .2 Information et questions se rapportant à l'hygiène du milieu

#### **5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- .1 Mandater un avocat dans le dossier de M. Kevin Bellefeuille
- .2 Adoption du règlement numéro 524 modifiant le règlement de zonage 380 dans le but de clarifier l'interprétation de la zone à revégétaliser en bordure des plans d'eau et à modifier la grille des spécifications et des usages pour la zone VA-51
- .3 Demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable de l'environnement et des Parcs pour la source des Fondateurs
- .4 Information et questions se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

#### **6. LOISIRS ET CULTURE**

- .1 Information et questions se rapportant aux loisirs et à la culture

#### **7. VARIA (information sur la gravière du Lac Croche)**

#### **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **1. ADMINISTRATION**

**2009.03.55  
(1.1)**

#### **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance du 2 mars 2009 soit ouverte.

ADOPTÉE

**2009.03.56**  
**(1.2)**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 2 mars 2009 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2009.03.57**  
**(1.3)**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
2 FÉVRIER 2009**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du-2 février 2009 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2009.03.58**  
**(1.4)**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

	NOM DU POSTE	augmenter	diminuer
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
02-13-000-690	Autres biens non durables	750	
02-13-000-522	entretien et réparation bâtiment		750
<b>PROTECTION CONTRE L'INCENDIE</b>			
02-22-000-414	Informatique	50	
02-22-000-610	Aliment	50	
02-22-000-639	autres matières fabriquées	500	
02-22-000-643	petits outils	250	
02-22-000-670	fournitures de bureau	50	
02-22-000-454	perfectionnement		900
<b>SÉCURITÉ CIVILE</b>			
02-23-000-414	informatique	50	
02-23-000-425	assurance	30	
02-23-000-639	autres matières fabriquées	200	
02-23-000-670	Fournitures de bureau	50	
02-23-000-649	Équipement		330
<b>VOIRIE MUNICIPALE</b>			
02-32-000-331	Téléphone	460	
02-32-000-451	Surveillance	350	

02-32-000-455	Immatriculation	1500	
02-32-000-610	Aliment	150	
02-33-000-331	Téléphone	560	
02-33-000-451	Surveillance	350	
02-33-000-455	Immatriculation	1500	
02-33-000-610	Aliment	150	
02-33-043-525	#43 Camion Freightliner 2007	1000	
02-33-045-525	#45 Camion international 4300 année 2003	1000	
02-33-027-525	#27 pelle 595D		2900
02-33-040-525	#40 niveleuse 2007 John Deere modele 772D		1520
02-33-042-525	#42 Pelle 2007 modèle S175LC-V		1500
02-37-000-448	transport adapté		1100
<b>HYGIENE DU MILIEU</b>			
<b>Réseau de distribution de l'eau</b>			
02-412-000-322	fret et messagerie	250	
02-412-000-419	honoraires professionnels		250
<b>ordures</b>			
02-451-10-650	Vêtements (ordures)	125	
02-452-10-650	Vêtements (vert)	70	
02-451-10-634	Lubrifiants	448	
02-452-10-634	Lubrifiants	252	
02-452-10-446	contrat recyclable		895
<b>URBANISME ET ZONAGE</b>			
02-61-000-322	fret et messagerie	250	
02-61-000-629	autres matières brutes		250
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>			
02-70-120-635	Sel à glace	150	
02-70-120-419	honoraires professionnels	500	
02-70-120-641	article de quincaillerie	800	
02-70-130-419	honoraires professionnels patinoire	750	
02-70-130-459	services techniques		750
02-70-120-495	Nettoyage		1450
TOTAL		12595	12595

ADOPTÉE

**2009.03.59**  
**(1.5)**

**ACCEPTATION DES COMPTES**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que les comptes suivants:

Administration générale	62 129.63
Sécurité publique	16 725.72
Voirie municipale	37 949.80
Hygiène du milieu	46 446.14
<b>Urbanisme et mise en valeur du territoire</b>	<b>10 726.65</b>
<b>Loisirs &amp; Culture</b>	<b>16 354.56</b>
<b>Immobilisation</b>	<b>13 346.63</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>203 679.13</b>

**soient acceptés et payés.**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

ADMQ	440.54 -	23533
Bell Canada	649.49 -	23525
Bell Mobilité	11.85 -	23521
Bell Mobilité	86.03 -	23521
Bruneau, Léone	300.00 -	23538
Buroplus Martin	605.91 -	23539
CARRA	1 397.00 -	23541
Équipement bureau Robert Légaré inc.	506.96 -	23545
Équipement de bureau des Trois Vallées inc.	105.35 -	23544
FQM	10.08 -	23546
Fondation CHDL CRHV	350.00 -	23547
FrancoTyp-Postalia Canada inc.	128.68 -	23548
Godard, Bélisle, St-Jean & Associés	112.88 -	23552
Hydro Québec	364.72 -	23522
Jetté, Serge	453.99 -	23554
Journal l'Information du Nord	77.84 -	23555
Marché Bruneau	10.05 -	23561
Matériaux SMB inc.	51.15 -	23562
Multi-Services du Nord	118.52 -	23566
MRC des Laurentides	52 578.50 -	23568
Petite caisse	62.53 -	23570
PG Govern	1 319.17 -	23588
Pièces d'auto Rivière Rouge	251.35 -	23573
Poste-Matik Ltée	150.70 -	23574
Publications CCH Ltée	976.37 -	23576
Publications du Québec	74.50 -	23577
Québec Linge	935.47 -	23578
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>62 129.63</b>	

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Accès communications	952.21 -	23532
Accès communications	135.45 -	
Bell Canada	166.33 -	23525
Bell Mobilité	229.68 -	23521
Buroplus Martin	14.45 -	23539
Carol Lachance entrepreneur électricien	491.74 -	23557
Demers, Riel	58.80 -	23529
Garage André Laramée enr.	53.94 -	23549
Hydro Québec	196.78 -	23524
Marché Bruneau	29.88 -	23561
Matériaux SMB inc.	92.72 -	23562
Multi-Services du Nord	751.75 -	23566
Municipalité de Labelle	106.80 -	23567
MRC des Laurentides	2 244.00 -	23568
Nantel, Linda	191.52 -	23528
Petite caisse	58.62 -	23570

Prévimed	17.90 -	23575
Receveur général du Canada	475.00 -	23579
Serrurerie Saint-jovite inc.	40.64 -	23581
SCA des fermes du Nord	1 470.76 -	23582
SAAQ	3 439.00 -	23584
Sonic	365.75 -	23585
Ville de Mont-Tremblant	470.00 -	23587
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>12 053.72</b>	

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)**

Boisvert, Patrick	156.00 -	salaire
Bruneau, Jean-Phillippe	36.00 -	salaire
Castonguay, Sébastien	186.00 -	salaire
Curtis, Denis	66.00 -	salaire
Daigneault, Luc	168.00 -	salaire
Demers, Annie	30.00 -	salaire
Demers, Riel	471.00 -	salaire
Lampron, Patrick	186.00 -	salaire
Laramée, André	397.00 -	salaire
Laramée, Jonathan	288.00 -	salaire
Laramée, Vincent	357.00 -	salaire
Lavoie, Mathieu	258.00 -	salaire
Leblanc, Jean-François	120.00 -	salaire
Nantel, Linda	267.00 -	salaire
Potts, Stephen	364.00 -	salaire
Proulx, Serge	410.00 -	salaire
Ste-Marie, Mario	186.00 -	salaire
Sauriol, Simon	186.00 -	salaire
Séguin, Yves	96.00 -	salaire
Simoneau, Denis	192.00 -	salaire
Simoneau, Samuel	186.00 -	salaire
Watson, Chantal	66.00 -	salaire
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)</b>	<b>4 672.00</b>	

**VOIRIE MUNICIPALE**

Banque HSBC	4 417.49 -	retrait direct
Bédard, Luc	614.15 -	23517
Bell Canada	625.01 -	23525
Bell Mobilité	108.55 -	23521
Bottine	169.28 -	23537
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	1 086.49 -	23540
Chauffage Laurentien 2000	83.53 -	23542
Crédit GMAC	555.18 -	retrait direct
Hydro Québec	519.40 -	23522
Machineries Saint-Jovite inc.	1 037.71 -	23560
Marché Bruneau	49.25 -	23561
Matériaux SMB inc.	59.72 -	23562
Métal Gosselin	744.63 -	23563

Mobilonde inc.	104.35 -	23565
MRC des Laurentides	1 230.00 -	23568
Nadeau, Sylvain	16.29 -	23520
Petite caisse	14.86 -	23570
Pièces d'auto Rivière Rouge	2 700.01 -	23573
Québec linge	479.55 -	23578
Receveur général du Canada	311.00 -	23579
SCA des fermes du Nord	8 795.82 -	23582
SAAQ	13 473.00 -	23584
Sonic	665.65 -	23585
Soudure Mathieu Paquette	88.88 -	23586
<b>VOIRIE MUNICIPALE</b>	<b>37 949.80</b>	

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Bell Canada	75.22 -	23525
Bio-Services	180.36 -	23536
FQM	24.00 -	23546
GCI environnement inc.	191.80 -	23550
Hydro Québec	138.18 -	23522
Hydro Québec	183.04 -	23524
Landry Automobiles Ltée	770.93 -	23558
Matériaux SMB inc.	11.95 -	23562
MRC des Laurentides	2 966.50 -	23568
MRC des Laurentides	16 461.00 -	23568
MRC des Laurentides	16 461.00 -	23568
Nadeau, Sylvain	25.93 -	23527
Pièces d'auto Rivière Rouge	3.52 -	23573
RI de récupération des Hautes-Laurentides	7 282.48 -	23580
Séguin, Yves	30.74 -	23518
Séguin, Yves	33.15 -	23526
SAAQ	1 474.00 -	23584
SCA des fermes du Nord	132.34 -	23583
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>46 446.14</b>	

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Archambault, Michèle	117.75 -	23519
Bernier, Richard	20.00 -	23590
Bio-Services	78.75 -	23536
Buroplus Martin	13.42 -	23539
COMBEQ	682.90 -	23543
Godard, Bélisle, St-Jean & Associés	4 284.71 -	23552
Jetté, Serge	152.38 -	23554
Journal l'Information du Nord	329.52 -	23555
Langevin, Marie-Lise	20.00 -	23589
Lavoie, Martin	20.00 -	23592
Locas, Stéphane	20.00 -	23591
MRC des Laurentides	4 919.00 -	23568
Séguin, Yves	53.39 -	23526
Séguin, Yves	14.83 -	23518

<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>	<b>10 726.65</b>	
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
Bibliothèque La Minerve	2 000.00 -	23535
Bell Canada	75.83 -	23525
Bruneau, Léone	80.00 -	23538
C.R.S.B.P. des Laurentides	6 703.58 -	23534
Grégoire, Réjean	2 933.34 -	23553
Hydro Québec	653.05 -	23524
Laurentides extermination (2008) Inc.	45.15 -	23559
Marché Bruneau	80.92 -	23561
Matériaux SMB inc.	146.30 -	23562
Miller propane	128.25 -	23564
MRC des Laurentides	2 100.00 -	23568
SCA des fermes du Nord	707.19 -	23582
Serrurerie Saint-Jovite inc.	700.95 -	23581
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>16 354.56</b>	
<b>IMMOBILISATION</b>		
Carol Lachance entrepreneur électricien	389.66 -	23557
Etude de Isabelle Labelle a.g.	1 083.60 -	23556
Genivar	4 162.56 -	23551
Ministre des finances	1 538.00 -	23531
Mobilonde inc.	1 508.01 -	23565
Objectif surveillance inc.	4 142.44 -	23569
Pièces d'auto Rivière Rouge	522.36 -	23573
<b>IMMOBILISATION</b>	<b>13 346.63</b>	

ADOPTÉE

**2009.03.60**  
**(1.6)**

**RÉSULTAT DES OUVERTURES DE SOUMISSIONS POUR FLEURIR ET FAIRE L'ENTRETIEN DES BOÎTES À FLEURS ET DES PLATES-BANDES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2009**

Considérant qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 20 février 2009, 14h30, deux soumissions ont été reçues :

Madame Marcelle Grégoire	4 700 \$
Madame René Breault	3 275 \$

Considérant que madame Renée Brault est la plus basse soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu d'accepter la soumission de madame Renée Brault pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs et les plates-bandes de la Municipalité, pour l'année

2009, au montant de 3 275 \$, non taxable le tout tel que décrit au cahier des charges.

ADOPTÉE.

**2009.03.61  
(1.7)**

**ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 19 RANG 5 APPARTENANT À  
MONSIEUR GILLES CARON**

Considérant que la Municipalité a fait un offre d'achat à Monsieur Gilles Caron pour sa propriété d'une partie du lot 19 du rang 5, Canton de La Minerve;

Considérant que Monsieur Gilles Caron est d'accord de vendre sa propriété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'acquérir une partie du lot 19 du rang 5, Canton de La Minerve, appartenant à Monsieur Gilles Caron donc la description est incluse dans un acte notarié inscrit à la circonscription de Labelle sous le numéro 232045, le tout pour un montant de 3 000\$.

Tous les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de la Municipalité.

Et que le maire et le directeur général et secrétaire trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la transaction.

D'affecter la dépenses net au surplus budgétaire 2008.

ADOPTÉE

**2009.03.62  
(1.8)**

**MANDATER UN NOTAIRE POUR L'ACHAT DU TERRAIN DE  
MONSIEUR GILLES CARON**

Considérant que la Municipalité entend faire l'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur Gilles Caron.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu de mandater Me Nicole Janelle de l'étude Pilon, Janelle & Associés, notaire, à préparer l'acte notarié, pour l'achat d'une partie du lot 19 du rang 5, canton La Minerve, appartenant à Monsieur Gilles Caron donc la description est incluse dans un acte notarié inscrit à la circonscription de Labelle sous le numéro 232045, le tout pour un montant de 3 000\$. Tous les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de la Municipalité.

Et que le maire et le directeur général et secrétaire trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la transaction.

D'affecter la dépenses net au surplus budgétaire 2008.

ADOPTÉE

**2009.03.63**  
**(1.9)**

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

Attendu que les municipalités de L'Ascension et de La Macaza ont manifesté leur intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Attendu que l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser ces adhésions par résolution de leur Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de La Minerve accepte l'adhésion des municipalités de L'Ascension et La Macaza à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE.

**2009.03.64**  
**(1.9)**

**CONTRAT DE SERVICE POUR LE PHOTOCOPIEUR CANON 3300**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'accepter le contrat de Service d'Équipement de bureau des Trois-Vallées, pour le photocopieur Canon 3300, soit un montant fixe de 93.33 \$ par mois incluant 5000 copies avec un excédent au taux de 0.0173\$ la copie, incluant les pièces, l'encre et la main d'œuvre, la durée du contrat du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.

Et que le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE.

**(1.11)**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 528 CONCERNANT L'ANNEXION D'UN TERRITOIRE NON-ORGANISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE LABELLE, SOIT LES LOTS 1 À 7 DU CANTON LESAGE**

Le maire M. Serge Jetté, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 528 concernant l'annexion d'un territoire non-organisé de la Municipalité régionale de comté d'Antoine Labelle, soit les lots 1 à 7 du Canton de Lesage et que ce règlement soit dispensé de lecture, les membres du Conseil en ayant reçu une copie.

**(1.12) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**(2.1) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3. TRANSPORTS**

**2009.03.65  
(3.1) ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 2008.11.270 QUI DONNAIT UNE PÉRIODE DE SURSIS POUR LA MISE EN APPLICATION DU RÈGLEMENT # 482**

Attendu que la Municipalité a adopté le règlement numéro 482 portant sur le passage des véhicules lourd;

Attendu que le règlement 482 a reçu l'approbation du Ministère des Transports;

Considérant que les mandataires d'opérations et les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement utilisant le chemin des Pionniers n'ont pas donné suite aux demandes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BÉLAIR  
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité que la résolution # 2008.11.270 soit annulée et que le règlement # 482 soit mis en application à compter du 15 mars 2009.

ADOPTÉE

**2009.03.66  
(3.2) NOUVEAU NOM DE RUE**

Considérant qu'il y aura dépôt au cadastre d'un nouveau tronçon de rue sur le lot 19A-P, rang 6, Canton La Minerve.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité de demander à la Commission de toponymie d'officialiser le nom « rue de la Source » sur le lot 19A-P, rang 6, Canton de La Minerve.

ADOPTÉE

**2009.03.67  
(3.3) DEMANDE À HYDRO QUÉBEC POUR LE DÉPLACEMENT D'UN POTEAU SUR LE CHEMIN DES PIONNIERS**

Considérant que la Municipalité entend déplacer une partie du chemin des Pionniers;

Considérant qu'un poteau d'Hydro Québec est situé sur le nouveau tracé du chemin des Pionniers

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité de faire la demande à Hydro Québec pour qu'il déplace le poteau numéro 45 en bordure du nouveau tracé du chemin des Pionniers.

ADOPTÉE

**2009.03.68**  
**(3.4)**

**ARPENTAGE DU CHEMIN ISAAC-GRÉGOIRE SUD**

Considérant le besoin de régulariser la situation de ce chemin municipal;

Considérant les demandes faites auprès de deux firmes d'arpenteurs géomètres;

Considérant que nous avons reçu uniquement un prix de la part de l'étude d'Isabelle Labelle arpenteur géomètre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu d'octroyer le mandat d'arpentage du chemin Isaac Grégoire sud à la firme Isabelle Labelle arpenteur géomètre pour un montant de 9 920\$ plus les taxes applicables.

Et que le montant nécessaire au paiement de ce mandat soit emprunté au fonds de roulement.

Et que cette emprunt soit remboursable en trois versements égaux à la date anniversaire de la facture durant les années 2010, 2011 et 2012.

ADOPTÉE

**(3.5)**

**AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT # 527 VISANT À IMPOSER  
UNE TAXE DE SECTEUR POUR LE REMBOURSEMENT D'UN  
EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ARPENTAGE DU  
CHEMIN ISAAC-GRÉGOIRE SUD**

Le maire M. Serge Jetté, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 527 et visant à imposer une taxe de secteur pour le remboursement d'un emprunt au fonds de roulement pour l'arpentage du chemin Isaac-Grégoire sud et que ce règlement soit dispensé de lecture, les membres du Conseil en ayant reçu une copie.

**(3.6) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2009.03.69  
(4.1) ACCEPTATION DE L'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MRC DES LAURENTIDES RELATIVE À L'APPLICATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA PRÉVENTION D'ALGUES BLEU-VERT (PAPA)**

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé le 27 juin 2008 l'entrée en vigueur du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA);

Attendu que ce programme a pour objectif d'aider les MRC et les municipalités hors MRC à se doter d'un plan d'intervention pour contrer le phénomène d'algues bleu-vert;

Attendu que le lac Barrière de la Municipalité de La Minerve fait partie de la liste des plans d'eau ciblés par ce programme;

Considérant que l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, Q-2, r-8) relève de la compétence des municipalités locales;

Considérant que pour bénéficier de l'aide financière accordée par le PAPA, la MRC doit convenir d'une entente avec la municipalité locale afin de se faire confier les responsabilités nécessaires à l'application dudit programme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BÉLAIR  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente proposée par la MRC pour la mise en œuvre du programme d'aide pour la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) pour le lac Barrière.

Et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

**(4.2) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

**5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**2009.03.70 MANDATER UN AVOCAT DANS LE DOSSIER M. KEVIN**

**(5.1) BELLEFEUILLE**

Considérant que M. Bellefeuille conteste les infractions qu'il lui sont reprochés;

Considérant que la Municipalité entend obliger M. Bellefeuille à revégétaliser sa bande de protection riveraine.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité de mandater Me St-Jean de la firme Godard, Bélisle, St-Jean et Associés dans le dossier de M. Kevin Bellefeuille de la rue des Cerfs.

ADOPTÉE

**2009.03.71  
(5.2)**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 524 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 380 DANS LE BUT DE CLAFIFIER  
L'INTERPRÉTATION DE LA ZONE À REVÉGÉTALISER EN BORDURE  
DES PLANS D'EAU ET À MODIFIER LA GRILLE DES  
SPÉCIFICATIONS ET DES USAGES POUR LA ZONE VA-51**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, à la réunion ordinaire du 3 novembre 2008, le règlement de concordance numéro 513 et modifiant le règlement de zonage numéro 380;

CONSIDÉRANT QUE le dit règlement comportait une description de la zone à revégétalisée en bordure des plans d'eau dépassait les exigences minimales contenues dans la modification du schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE la grille des spécifications et des usages pour la zone va-51, située en annexe du règlement d'urbanisme numéro 380, a été modifiée par le règlement portant le numéro 493;

CONSIDÉRANT QUE des modifications nécessaires doivent être apportées à la grille des spécifications et des usages pour la zone va-51.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donnée à l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2009.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

**ARTICLE 2**

La grille des usages et normes relative à la zone « Villégiature, Va-51 », faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 380, tel qu'amendé, est modifiée

en ajoutant aux dispositions spéciales « (4) 14.5 Gîte Touristique ». Le tout tel que montré à l'annexe A-1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 3**

En complément des modifications apportées par le règlement 513, le règlement d'urbanisme 380 est modifié à l'article 11.5.2 « *Les ouvrages et travaux relatifs à la végétation sur une rive* » en y ajoutant après le dernier paragraphe le texte suivant:

Pour les fins d'application du présent article, pour un terrain comportant une habitation existante avant le 14 décembre 2001, la profondeur de la rive à préserver est la suivante :

- a) lorsque la pente est inférieure à 30 % ou lorsqu'elle est supérieure à 30 % et présente un talus de moins de 5 mètres de hauteur, une bande minimale de dix (10) mètres, dont la largeur est mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, doit être maintenue à l'état naturel.
- b) Lorsque la pente est continue et supérieure à 30% ou lorsqu'elle est supérieure à 30% et présente un talus de plus de 5 mètres de hauteur, une bande minimale de quinze (15) mètres, dont la largeur est mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, doit être maintenue à l'état naturel

Aucun droit acquis ne s'applique aux dispositions a et b précédentes.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la séance ordinaire du 2 mars 2009.

---

Serge Jetté,  
Maire

---

Suzanne Sauriol, directrice générale et  
Secrétaire trésorière

**2009.03.72  
(5.3)**

### **DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR LA SOURCE DES FONDATEURS**

Considérant que le puits situé sur le lot 19A-P du rang 6, coule de façon artésienne;

Considérant que ce puits est déjà utilisé comme source publique d'approvisionnement;

Considérant que le Conseil entend maintenir ce service;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE**

APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu de faire une demande auprès du MDDEP pour obtenir l'autorisation d'utiliser ce puits comme source publique d'approvisionnement en eau potable.

Et que ce puits porte désormais le nom de « Source des Fondateurs ».

Et que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

**(5.4) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**(6.1) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

**(7.0) VARIA (information sur la gravière du Lac Croche)**

**2009.03.73  
(8) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

La directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe  
Suzanne Sauriol

---

Le maire,  
Serge Jetté

Je, soussignée, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2009.03.58, 2009.03.59, 2009.03.60, 2009.03.61, 2009.03.62, 2009.03.64, 2009.03.67, 2009.03.68, 2009.03.70.

La directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe ,

Suzanne Sauriol